

**PETIT VADE-MECUM<sup>1</sup>**  
**À L'USAGE DES ÉTUDIANTS**  
**EN THÉOLOGIE PROTESTANTE**

**ÉDITION 2009-2010**



Faculté de Théologie Protestante  
9, place de l'Université  
BP 90020 / F-67084 Strasbourg cedex  
site internet :

<http://www.premiumorange.com/theologie.protestante/index.php>

---

<sup>1</sup> *Vade-mecum* (« ce qu'on emporte avec soi », du latin « viens avec moi ») : « Livre (guide, manuel, aide-mémoire, répertoire) que l'on garde sur soi pour le consulter » (définition extraite du *Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, édition mise à jour et augmentée, 2002 [1<sup>re</sup> édition, 1993]).



Le présent document, réalisé par Daniel Frey, se situe dans le cadre du projet d'étude et d'accompagnement pédagogique proposé en licence. Son but est de mettre à disposition des étudiants un ensemble pratique de fiches rappelant les principales règles en usage dans un établissement d'enseignement supérieur, et plus particulièrement dans cette Faculté.

Ces règles sont précédées de remarques générales sur les différents moments de la vie d'étude, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'appliquer les règles d'usage, mais d'en comprendre les raisons et d'en apprécier le bien-fondé.

Bon travail à tous.

### *Sommaire*

Fiche n° 1. Étudier, organiser son temps d'étude .....	4
Fiche n° 2. Suivre un cours : prises de notes et travail personnel .....	5
Fiche n° 3. Lire un texte universitaire, rédiger une fiche de lecture ...	6
Fiche n° 4. S'orienter dans la bibliothèque de Théologie .....	8
Fiche n° 5. La dissertation .....	13
Fiche n° 6. Le commentaire de texte .....	15
Fiche n° 7. Comment indiquer les références d'un texte .....	17
Fiche n° 8. Rédiger un mémoire interdisciplinaire .....	20

Septembre 2009<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Le présent document est susceptible d'être modifié et amélioré en fonction de l'accompagnement concret des étudiants de licence. Il ne comporte pas de fiche consacrée à l'exégèse. Pour le Nouveau Testament, on se référera à l'introduction à l'exégèse comprise dans le cours de LS3 de Ch. Grappe, « Proséminaire d'exégèse », disponible en photocopies.

## Fiche n° 1. Étudier, organiser son temps d'étude

1. Qu'est-ce qu'**étudier** ? S'il fallait trouver un seul verbe synonyme d'étudier, il faudrait sans doute choisir *apprendre*. Apprendre à et apprendre *que* :

- On apprend *que* la Réforme a débuté avec Luther en 1517 ; on apprend que Karl Barth a écrit une dogmatique monumentale, etc. On apprend ainsi des connaissances que l'on ne possède pas, et qui ont un rapport direct avec la Bible, la foi protestante, l'identité protestante.

- On apprend à lire la Bible dans sa version originale (hébreu, araméen, grec), on apprend à lire des textes universitaires, on apprend à faire une exégèse, on apprend à faire une analyse sociologique d'un groupe religieux, etc. On apprend par conséquent des savoir-faire, des méthodes destinées à des connaissances, à des interprétations liées à la Bible et à la tradition protestante.

- Enfin, on apprend à apprendre ; c'est-à-dire qu'on apprend peu à peu à être plus exigeant vis-à-vis de ses propres connaissances et savoir-faire. On apprend également à mieux comprendre les enjeux des savoirs et des savoir-faire. Si l'on étudie, c'est parce que l'on croit que la réalité est complexe, et que, plus on l'observe, plus on a de chances d'agir et de parler de la meilleure manière.

2. On comprend dès lors que les études prennent du temps : étudier, c'est prendre le temps d'apprendre, de se préparer à mieux comprendre le monde. Les études requièrent du temps, de moments réguliers de travail, les plus calmes possible. Que l'on soit « du matin » ou « du soir », que l'on ait ou non des obligations familiales et/ou professionnelles, il est nécessaire de faire un **emploi du temps** et de s'y tenir autant que faire se peut. On y marquera d'abord les cours à suivre : étudier, c'est d'abord suivre des cours, des enseignements. On y indiquera aussi les horaires de travail personnel (éventuellement, les lieux de travail, chez soi, en bibliothèque : théologie, BNUS, Médiathèque protestante, Portique, etc.) durant lesquels il sera possible de relire les cours, de les apprendre, de se les approprier, et de lire les ouvrages mentionnés par les enseignant(e)s dans les bibliographies<sup>3</sup>. Cet emploi du temps ménagera des moments de loisirs, mais il vaudra aussi pour les « vacances », lesquelles sont d'ailleurs des moments privilégiés pour les différents devoirs de validations.

Les *congés* seront tout particulièrement nécessaires pour une lecture approfondie des ouvrages fondamentaux, en préparation de l'examen final de Licence (LS6). Ces ouvrages, dont la connaissance est indispensable, figurent sur une liste remise dès LS1 (cf. *Liste des ouvrages à étudier pour l'examen de Licence LS6*). Il est très important d'en commencer la lecture au plus tôt, dès LS1, et d'en poursuivre régulièrement l'étude, tout au long des semestres. Il s'agit là d'un travail personnel irremplaçable, dont chaque étudiant a la responsabilité. Il est tout à fait possible de poser l'une ou l'autre question aux enseignants pour régler un problème de compréhension.

---

<sup>3</sup> Pour travailler chez soi, il est recommandé d'avoir un exemplaire personnel des principaux ouvrages mentionnés dans les bibliographies (les enseignants signalent toujours les plus recommandables de ces ouvrages ; voir aussi la *Liste des ouvrages à étudier pour l'examen de Licence LS6*). Un commencement de bibliothèque personnelle peut alors voir le jour, qui se révélera bien utile à distance des bibliothèques. Un dictionnaire de langue comme *Le Petit Robert*, un manuel d'aide à la conjugaison (type « Bescherelle ») ainsi qu'un dictionnaire des synonymes seront également indispensables.

## Fiche n° 2. Suivre un cours : prises de notes et travail personnel

1. Pourquoi suivre un cours et y être présent régulièrement, plutôt que de recevoir les notes écrites à partir desquelles l'enseignant fait cours ? La réponse est simple : parce que l'enseignement est affaire de *parole*. C'est un discours déjà pensé et même déjà écrit qui se reconstruit devant l'auditeur et avec lui. L'auditeur et l'enseignant en tirent avantage :

- L'auditeur assiste à la pensée, à la réflexion, à la mise en forme d'un savoir historique, systématique ou pratique. Il peut, au besoin, demander des explications, des éclaircissements, poser à son tour des questions et faire part de ses réflexions. Un cours n'est certes pas un dialogue ; mais il permet néanmoins un échange direct que l'écrit n'autorise pas. Seul le cours oral sait s'adapter à l'auditoire !

- En faisant cours, l'enseignant offre des savoirs, met en œuvre une lecture et une explication des textes, donne accès à une compréhension, juge enfin le savoir lui-même et le moyen de l'obtenir.

2. Que faut-il noter ? Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la réponse à cette question ne dépend pas de chaque auditeur. Le cours a un contenu principal, qu'il convient de noter. Pour comprendre ce qui est essentiel, il faut suivre le cours, c'est-à-dire être attentif à ce que dit l'enseignant, à sa manière d'accentuer tel propos plutôt qu'un autre, à situer un fait ou un jugement dans son contexte. C'est l'écoute attentive qui permet progressivement de saisir ce qui est important, de le noter et de comprendre ses propres notes après le cours. N'hésitez pas à utiliser des abréviations, qui pourront servir pour tous les cours<sup>4</sup>.

3. Suivre un cours, c'est encore, après le cours proprement dit, produire un travail personnel : relire ses notes, souligner les mots importants, préciser ce qui a été mieux compris depuis ou ce qui avait été mal noté, marquer d'éventuelles questions pour le cours suivant, chercher dans un dictionnaire ou une encyclopédie les définitions de termes spécialisés et les noter dans la marge. Pour les langues bibliques, on s'attachera aux différents exercices demandés. Il est recommandé de faire des fiches de synthèse du cours, qui permettent de le mémoriser et qui seront précieuses lors des révisions. Le travail personnel consiste enfin à lire les textes indiqués dans la bibliographie, et plus spécialement ceux que l'enseignant recommande pour le cours suivant.

---

<sup>4</sup> Parmi les abréviations les plus usitées, on notera bien sûr *théo.* ou  $\theta$  pour théologie ; *NT*, *AT*, pour Nouveau Testament, Ancien Testament, les abréviations des titres des livres bibliques (*Gn* pour Genèse...), *socio.* pour sociologie, *phi.* ou  $\phi$  pour philosophie, *hist.* pour histoire, *rel.* pour religion, *dog.* pour dogmatique, etc. La liste peut être prolongée indéfiniment, adaptée aux cours (si le terme hindouisme apparaît souvent, on abrégera *H.*, etc.) et aux usages personnels.

### Fiche n° 3. Lire un texte universitaire, rédiger une fiche de lecture

#### Remarques sur la relation aux livres<sup>5</sup>.

1. La *relation aux livres* est nécessaire tout au long des études universitaires. Ils sont destinés à notre *formation* : on se forme face aux livres, c'est-à-dire que l'on apprend à penser, à dépasser son propre point de vue, à comprendre celui des autres et éventuellement à le critiquer. Sans le livre, la pensée et la connaissance tournent court, bavardent, se croient à tort intéressantes et légitimes.

2. Le livre est donc un instrument de la pensée et de la connaissance avant d'être un instrument destiné à réussir ses examens et ses études.

3. La relation au livre est personnelle : lire un texte universitaire, c'est refaire le parcours de l'auteur, c'est entrer dans son effort de pensée. Bien lire, c'est déjà travailler.

4. La relation au texte universitaire reste difficile : la pensée des auteurs ne se livre pas facilement, parce qu'elle essaie de saisir une certaine réalité dans toute sa complexité. Il ne faut pas espérer comprendre tout le texte tout de suite. Il a fallu du temps à l'auteur pour penser et parvenir à exprimer cette pensée dans ce texte : il est normal qu'il faille du temps pour le lire.

5. Le livre doit devenir un objet simple, qui n'intimide pas. Pour cela, il faut le fréquenter le plus possible en bibliothèque : chercher les livres, les feuilletter, les emprunter, les lire sur place... Le livre n'est pas sacré. À côté de la bibliothèque, il y a sa propre collection : il faut avoir chez soi des livres importants à portée de main, à lire à son rythme, des livres qu'on peut marquer, souligner. Il ne faut pas hésiter à acheter des livres, à s'abonner à des revues théologiques comme la *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, *Études théologiques et religieuses*, *Positions luthériennes*, *Foi et vie*...

6. Le choix des livres se porte d'abord sur ceux des bibliographies données par les professeurs. Il s'agit le plus souvent d'ouvrages fondamentaux. Bien sûr, il n'est pas interdit de déborder ce cadre et de faire preuve de curiosité. Il faut lire d'abord les textes d'auteurs importants, même courts, plutôt que des commentaires de seconde main. Ces derniers ne se comprennent finalement que lorsqu'on connaît déjà l'auteur lui-même ou le texte de base. Il importe donc de toujours privilégier les textes *sources*, c'est-à-dire ceux sur lesquels porte directement l'étude, en s'appuyant sur des *outils de travail* (encyclopédies et dictionnaires spécialisés, concordances, etc., cf. fiche n° 5). Ce n'est que dans un second temps que viennent les *commentaires* et études spécialisées. L'ordre à respecter est par conséquent : Sources – Instruments de travail – Commentaires.

#### La lecture en pratique.

1. Il n'y a pas de recette miracle : pour apprendre à bien lire, il faut lire souvent. Aucune aide extérieure ne saurait remplacer le rapport direct et personnel au livre aussi régulier que possible.

2. La lecture oscille entre deux pôles : la lecture rapide (en diagonale, cursive) et la lecture approfondie. Les deux méthodes sont souvent pratiquées alternativement.

---

<sup>5</sup> Les livres, les articles de revue, d'encyclopédie, constituent les matériaux des études. Ils ont été longuement mûris par leurs auteurs, relus, corrigés, édités avec soin par l'éditeur. Ils ne peuvent pas être remplacés par des documents trouvés sur Internet.

a) La lecture rapide. C'est une technique qui s'apprend. Elle est parfois utile pour avoir un aperçu global du livre, pour voir s'il correspond à la recherche entreprise (exposé, etc.) Pratiquement, la lecture rapide est une lecture où la voix intérieure du lecteur se tait : je ne m'entends pas lire, mais mon œil fait des bonds sur la page et lit bien plus vite que ma prononciation intérieure. Un livre ou un texte universitaire n'est pas poétique : ce n'est pas la sonorité qui compte. Ce n'est pas un roman : ce n'est donc pas la fin qui compte. On peut donc lire déjà la table des matières, la préface et éventuellement la conclusion qui en révèlent le contenu. Le cas échéant, devant un développement difficile, on peut sauter quelques lignes, pour se raccrocher à la suite grâce aux mots de liaisons marqués par l'auteur. Il est parfois possible que seule une partie de l'ouvrage corresponde à la recherche effectuée : on la lira alors en priorité, quitte à revenir au reste par la suite.

b) La lecture approfondie. C'est une lecture intense, attentive, pleine, lente. Elle explique déjà le texte, elle en tire autant que possible la richesse. Elle s'autorise des retours en arrière pour une compréhension sûre. Autant que possible, c'est la lecture qui doit être pratiquée le plus souvent.

### 3. La fiche de lecture.

Les deux types de lecture conduisent à une *prise de notes*, évidemment brève pour la lecture rapide, précise pour la lecture approfondie. Pas de lecture sans écriture ! Demandez-vous ce que vous avez retenu d'un livre important, lu sans notes il y a un an... Les notes sont prises pour que vous puissiez replonger dans votre propre lecture, pour que vous n'ayez pas besoin de tout relire. Les pensées de l'auteur ne sont pas vos souvenirs : il est assez normal de les oublier. Le papier, l'ordinateur sont là pour pallier les insuffisances de votre mémoire.

- L'essentiel est que la fiche permette de synthétiser et de reformuler le contenu du texte avec ses propres mots, d'indiquer les passages qui confirment cette compréhension (citations, avec le numéro de la page). Il peut y avoir des passages moins bien compris : il n'empêche que l'on a marqué ce qui a été compris, ainsi que les preuves de la justesse de cette compréhension. D'une façon générale, il faut parier sur le sens du texte, sur l'intelligence de l'auteur et la vôtre : le texte n'est pas absurde, l'auteur n'est pas un imbécile (vous non plus), et il ne convient pas d'opposer à l'auteur des critiques faciles. Il faut au contraire rechercher à renforcer son point de vue, pour que plus tard les éventuelles critiques soient les plus pertinentes possibles.

- La fiche doit reprendre la structure (plan) du texte : c'est celle choisie par l'auteur. Il faut considérer les titres, intertitres.

- La fiche permet aussi de faire le lien avec d'autres lectures (autres textes du même auteur ou textes d'autres auteurs sur le même sujet).

- Cette fiche a été composée bien avant l'examen, durant l'année universitaire alors que le temps ne pressait pas. On la relira pour l'examen.

- La fiche comporte d'abord la référence du livre : auteur, prénom, *titre*, lieu d'édition, éditeur, année. Le titre est toujours souligné ou en italique (cf. la fiche n° 7 sur la manière d'indiquer les références d'un texte).

- On indiquera le vocabulaire et son explication (cf. dictionnaire) ; on fera usage des abréviations et des couleurs, polices, etc. qui donnent une meilleure lisibilité.

- Choisir un même format pour toutes les fiches. Ne pas opter pour un format trop réduit, qui gêne l'écriture ; inutile aussi de faire des fiches de 30 pages qui seront fastidieuses à relire. Les fiches composées par traitement de texte ont l'avantage de pouvoir être modifiées facilement.

## Fiche n° 4. S'orienter dans la bibliothèque de Théologie <sup>6</sup>

La bibliothèque est bien plus qu'un dépôt de livres (en grec *bibliothêkê*), c'est un lieu privilégié de l'étude. C'est aussi un lieu qui peut impressionner au premier abord. Il faut simplement prendre l'habitude d'y travailler, et chercher à acquérir dès le début les connaissances de base qui permettront de s'y sentir à l'aise et d'exploiter ses richesses.

Quelques informations sur la bibliothèque et leurs conséquences pratiques <sup>7</sup>:

- La bibliothèque est commune aux Facultés de théologie catholique et protestante (environ 100 000 documents). Cela explique pourquoi il existe deux systèmes de cotation, c'est-à-dire deux ensembles de codes alphabétiques (exemple : P pour le Nouveau Testament dans le fonds catholique ; Ia à Io pour le même thème dans le fonds protestant) permettant de classer les ouvrages, soit du côté catholique, soit du côté protestant<sup>8</sup>.

- Pour retrouver un ouvrage à la bibliothèque, il convient de procéder à une recherche dans le catalogue informatique de l'UMB, commun à toutes les bibliothèques en sciences humaines de l'Université de Strasbourg : site du Service Commun de Documentation (SCD) → Catalogue UMB → Catalogue général. Trois postes informatiques dédiés à la recherche documentaire sont mis à votre disposition (deux places assises en salle IV et un poste de consultation rapide en salle II). Par ailleurs, la salle de travail est équipée d'un accès WIFI.

→ site du SCD : <http://scd.unistra.fr/>

→ accès direct au catalogue UMB : <http://www-scd-umb.unistra.fr/catalogue.html>

- Jusqu'à la fin de l'année universitaire 2009-2010, il est vivement conseillé de ne pas restreindre la recherche à « Palais U. - Théologies » (fonctionnalité offerte par le catalogue de l'UMB ; cf. menu déroulant), mais de maintenir la recherche dans le « Catalogue général » paramétré par défaut. En effet, 40 000 documents récemment informatisés à partir des anciens fichiers papier n'apparaissent pour l'instant que sous la rubrique « catalogue général ».

- En cas de recherche infructueuse dans le catalogue de l'UMB, la recherche doit être complétée par une vérification dans les fichiers de notices papiers du fonds

<sup>6</sup> Fiche rédigée avec le concours de Daphné Defosset, Bibliothécaire.

<sup>7</sup> L'inscription est gratuite : se présenter avec une carte d'étudiant valide. La durée du prêt est de trois semaines. Comme dans toute bibliothèque, et par respect des autres lecteurs et des bibliothécaires, un retard entraîne une suspension du prêt égale au nombre de jours de retard et donne lieu à une lettre de rappel. Pour de plus amples informations, se référer à la plaquette *Bibliothèque de théologie, Guide du lecteur*, ainsi qu'aux fiches d'aides à la recherche documentaire, disponibles à l'accueil.

<sup>8</sup> À noter : les ouvrages des magasins munis d'une cote rouge ne sont pas empruntables.

catholique et du fonds protestant, uniquement pour les ouvrages publiés avant 2000, dont une partie n'a pas encore été informatisée.

- Pour rechercher un ouvrage sur fichier papier, il convient de rechercher l'auteur (cas le plus fréquent ; exemple Otto, Rudolf)<sup>9</sup>, ou la collectivité d'auteur (Concile Vatican II). Contrairement au catalogue informatique, il n'est pas possible de procéder à une recherche par titre.

- Le prêt des ouvrages n'étant pas encore informatisé, les ouvrages de la bibliothèque sont toujours signalés comme étant disponibles dans le catalogue de l'UMB, même s'ils sont déjà prêtés. C'est pourquoi, lorsque l'ouvrage recherché ne se trouve pas à sa place habituelle, il ne faut pas hésiter à faire appel au personnel de la bibliothèque pour vérifier la disponibilité réelle de l'ouvrage et éventuellement le réserver.

- Pour rechercher une revue, on se réfère au classeur de périodiques (salle II), où figurent toutes les revues par ordre alphabétique. Les revues de l'année en cours sont exposées en salle II et sont à consulter sur place.

- Le bon usage de la bibliothèque dépend de la bonne compréhension de son organisation. La bibliothèque de théologie a choisi d'organiser ses fonds en fonction des grandes disciplines de la théologie, de façon plus ou moins détaillée : décomposition chronologique pour les corpus ou l'histoire (Antiquité, Moyen-Âge, Réforme...), déclinaison analytique pour l'exégèse (Ancien et Nouveau Testaments, Évangiles synoptiques, Livres johanniques, Épîtres pauliniennes...), répartition géographique pour l'histoire des religions (Proche-Orient, Égypte, Europe...). Le plan de cotation reflète donc les contenus de la bibliothèque ; il est reproduit dans le guide du lecteur disponible à l'accueil et permet d'avoir une vue d'ensemble des fonds.

#### La salle de travail

La salle de travail est à disposition des lecteurs (salle I). Les ouvrages qui s'y trouvent sont exclus du prêt, ce qui signifie qu'ils sont toujours disponibles pour une consultation sur place. La salle de travail est un lieu important de la bibliothèque. C'est à la fois l'endroit où les étudiants peuvent venir travailler leurs cours, mais c'est aussi là que sont mis à disposition les usuels, c'est-à-dire les outils de référence à destination des étudiants et des chercheurs. Ils sont regroupés par type (pour les ouvrages généraux) et par thème (pour les ouvrages spécialisés). Ces outils sont toujours à consulter sur place.

Pour bien utiliser ces documents incontournables, il convient de bien identifier leur contenu et leur usage :

Manuels : il s'agit d'ouvrages d'introduction spécifiquement destinés à un lectorat découvrant le ou les sujet(s) en question. Ils sont le plus souvent composés par des spécialistes reconnus dans le champ disciplinaire concerné.

---

<sup>9</sup> Dans le fichier papier, pour les noms comprenant un *umlaut* allemand (¨), convertir en transcription française : ü, ö, ä deviennent ue, oe, ae ; Müller devient Mueller, etc.

Usuels : terme général qui désigne les ouvrages de référence comportant des informations de type bibliographique, thématique ou lexicographique, générales ou spécialisées.

Bibliographie : liste ou répertoire de livres, d'articles de périodiques, de thèses et de travaux universitaires spécifiques à un domaine donné. Les bibliographies sont le plus souvent « rétrospectives », c'est-à-dire qu'elles concernent une période donnée. Il existe plusieurs types de bibliographies : « bibliographies analytiques » qui renseignent sur le contenu des documents recensés (analyses ou résumés) ; « bibliographies critiques » qui ajoutent à la recension une appréciation qualitative ; « bibliographies descriptives » qui se contentent d'une présentation objective des documents...

Dictionnaire : répertoire lexicographique et alphabétique. Un dictionnaire peut donner des informations sémantiques (définitions), linguistiques (unilingues ou multilingues), ainsi que des informations concernant les champs thématiques, l'analyse philologique, etc.

Encyclopédie : ouvrage de synthèse à entrée alphabétique ou systématique qui fait le point des connaissances acquises sur tous les sujets d'un domaine donné. Une encyclopédie peut être éditée en plusieurs volumes et faire l'objet de mises à jour régulières. Idéalement, il n'existe pas d'encyclopédie achevée car elle est le miroir d'un savoir en perpétuelle construction.

Index : ouvrage ou annexe en fin d'ouvrage présentant une liste ordonnée de termes choisis figurant dans un document avec une indication permettant de les y localiser.

Concordance : relevé d'occurrences (mots ou phrases) avec leur localisation dans un ou plusieurs textes de référence.

#### Organisation de la salle de travail

La salle de travail de la bibliothèque de théologie offre environ 60 places assises réparties sur 2 niveaux (rez-de-chaussée = ST0 et premier étage = ST1). Les usuels sont classés par typologie et déclinaison thématique pour les plus généraux et par domaines pour les plus spécialisés.

Remarque : les ouvrages en rapport avec les cours sont répartis par grandes disciplines et placés juste avant les usuels (exemple : les ouvrages de cours sur la Réforme se situent entre la cote A « Découverte du christianisme » (AA, AB, AC, AD) et la cote B (« Histoire » : BA, etc.). Les enseignants les excluent du prêt pour le semestre en cours, de façon à ce que les étudiants disposent en permanence des ouvrages essentiels indiqués dans les bibliographies. Il est possible d'en photocopier des extraits (cf. fiche de sortie pour photocopie). Rappelons qu'il est interdit de photocopier plus de 10 % d'un ouvrage entier et de 30 % d'une revue.

<b>SALLE DE TRAVAIL – ST0</b>		
<b>DÉCOUVERTE DU CHRISTIANISME</b>	Généralités	AA
	Catholicisme	AB
	Orthodoxie	AC
	Protestantisme	AD
<b>HISTOIRE</b>	Généralités	BA
	Antiquité	BB
	Moyen-Âge	BD
	Histoire moderne	BE
	Histoire de l'Église	BF-BG
<b>PHILOSOPHIE</b>	Dictionnaires et encyclopédies	CA
<b>ETHIQUE</b>	Encyclopédies et manuels	CB
<b>THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE</b>	Manuels, dictionnaires, ouvrages généraux	CD
<b>HISTOIRE DES RELIGIONS</b>	Dictionnaires, encyclopédies	DA
<b>ISLAM</b>	Dictionnaires, encyclopédies, ouvrages généraux	DB
<b>MUSICOLOGIE</b>	Ouvrages généraux	E
<b>LITURGIE</b>	Ouvrages généraux	F
<b>DRIT CANONIQUE</b>	Textes	HA
	Commentaires	HB
	Histoire des institutions	HC
	Dictionnaires	HD
<b>LANGUE ET LITTÉRATURE</b>	Généralités	IA
	Langue et littérature françaises	IB
	Langue et littérature anglaises	IC
	Langue et littérature allemandes	ID
	Autres langues	IE-IJ
<b>LATIN</b>	Ouvrages généraux et spécialisés	JA
<b>GREC</b>	Ouvrages généraux et spécialisés	JB
<b>THÉOLOGIE : ENCYCLOPÉDIES</b>	Généralités	L
	Christianisme	M
<b>HISTOIRE DE L'ART</b>	Encyclopédies	N

<b>SALLE DE TRAVAIL – ST1</b>		
<b>TEXTES ANCIENS</b>	<i>Sources Chrétiennes</i>	A
<b>PATROLOGIE</b>	Usuels	CA
<b>BIBLE</b>	Textes & <i>Cahiers Evangile</i>	DA
	Dictionnaires et encyclopédies	DB
	Concordances	DC
	Archéologie et géographie bibliques	DD
<b>PROCHE ORIENT ANCIEN</b>	Textes	EA
	Langues sémitiques	EB
	Langues cunéiformes, sumérien, acadien	EC
	Langues orient ancien	ED-EL
<b>ANCIEN TESTAMENT</b>	Bible hébraïque	FA
	Dictionnaires hébreux et araméens	FB
	Dictionnaires et encyclopédies A. T.	FC
	Critique textuelle A. T.	FD
	Épigraphie hébraïque	FE
	Concordances A. T.	FF
	Septante	FG
	A. T. syriaque	FH
	Targum	FI
	Concordances Targum	FJ
	Pseudépigraphes A. T.	FK
<b>JUDAÏSME INTERTESTAMENTAIRE</b>	Écrits intertestamentaires	GA
	Textes de Qumran	GC
	<i>Discoveries in the Judean Desert</i>	GD
<b>NOUVEAU TESTAMENT</b>	Textes	JA
	Synopses	JB
	Dictionnaires N. T.	JC
	Grammaires grecques N. T.	JD
	Concordances N. T.	JE
<b>APOCRYPHA, GNOSTICA, PHILON, JOSÈPHE</b>	Écrits apocryphes chrétiens	KA
	Écrits gnostiques	KB
	Philon	KC
	Flavius Josèphe	KD
<b>JUDAICA</b>	Textes et encyclopédies	L
<b>CONCILES</b>	Textes et commentaires	M

En Licence, des ateliers de recherche documentaire en bibliothèque sont proposés dans le cadre du PEAP (UE 1 de L1, obligatoire).

## Fiche n° 5. La dissertation

La méthode de la dissertation est la même, qu'il s'agisse d'un *devoir sur table* ou d'une dissertation à faire *chez soi*.

Différentes disciplines théologiques donnent lieu à des dissertations : disciplines systématiques (dogmatique, éthique, philosophie), disciplines historiques (histoire du christianisme ancien et médiéval, moderne et contemporain). *A priori*, les conseils les plus importants sont valables dans toutes les disciplines. Dans les faits, cependant, la mise en œuvre de ces conseils peut varier selon la discipline : on se référera bien sûr aux recommandations de chacun des enseignants.

### Fondement théorique de la dissertation, ou « À quoi peut bien servir une dissertation ? »

Définition : la dissertation est un exercice écrit de *réflexion* au moyen de *connaissances apprises* en cours. Réfléchir, c'est examiner une question, un problème, de manière personnelle : c'est la manière dont vous mettez en perspective les données d'un problème qui apparaît dans cet exercice. Il ne s'agit donc pas de restituer pêle-mêle des connaissances sans ordre ni raison. Mais cette réflexion porte sur des connaissances *apprises* : il n'est pas question de penser « par vous-même » en faisant l'économie (par ignorance ou par prétention) des concepts et des données appris en cours.

Du *sujet* de dissertation, vous devez tirer un problème. Attention : le sujet ne donne pas d'emblée le problème. Par votre travail, le sujet devient un problème, une question. Votre dissertation doit poser ce problème de manière explicite (c'est ce qu'on appelle la *problématique*) et y répondre progressivement, à travers une argumentation.

La dissertation permet ainsi à l'étudiant de mettre en œuvre une réflexion cohérente, rigoureuse, en temps limité, en fonction de connaissances apprises ; elle permet bien sûr aussi au professeur d'évaluer le travail de l'étudiant sur une base tangible.

### Quelques conseils méthodologiques pour bien dissenter.

1. Lire, analyser et comprendre le sujet. Le sujet est *a priori* compréhensible et faisable. Il faut toujours supposer qu'il l'est, c'est-à-dire ne jamais le modifier en un autre sujet, ne jamais le critiquer. Respecter le sujet, c'est l'écouter, le prendre tel quel. Faute de quoi, on sombre dans le fameux « hors-sujet ».

Il faut prendre son temps, lire le sujet et le relire lentement :

- faire attention à tous les mots : il faut les définir, saisir leur rapport entre eux.

Exemple : « Conviction religieuse et tolérance » : seule la conviction religieuse est en question, et non, par exemple, la conviction politique.

- faire attention aux articles, aux mots de liaisons (et, ou, etc.), à la ponctuation.

Exemple : dans le sujet « Luther et Érasme », la conjonction de coordination « et » n'invite pas à traiter le sujet en deux parties (I. Luther, II. Érasme), mais à traiter des relations entre l'un et l'autre (ce qui les rapproche, les distingue ou éventuellement les oppose).

- une fois commencé le travail, revenir régulièrement au sujet pour voir si on ne s'en éloigne pas.

2. Le sujet et la problématique. Bien lire et comprendre l'énoncé du sujet, c'est le meilleur moyen de reconnaître la vraie question (ou le problème) que vous devez poser à travers le sujet.

Le sujet peut être énoncé de diverses manières.

- Le sujet peut être une *question* : « Qu'est-ce que la sécularisation ? ». Ainsi formulée, cette question est ouverte et ne donne aucun indice sur la problématique à dégager. De même : « Quelle autorité pour les textes bibliques ? ». Par contre, la question

suivante engage déjà la réflexion : « Dans quelle mesure et jusqu'à quel point peut-on dire que la société moderne est sécularisée ? ». La pertinence et les limites de la notion de sécularisation devront alors apparaître dans la problématique.

- La question peut également être une opposition : « Sécularisation ou retour du religieux ? ». La règle est qu'il faut toujours que la question devienne un problème : il ne suffit pas de répondre à la question, en restituant le cours. Derrière la question, il y a un problème à trouver et à formuler. Cela n'empêche pas qu'il faille répondre, en conclusion, à la question.

- Le sujet peut être une *notion* : « L'autorité de la Bible ». Il s'agit de l'énoncé le plus simple, parfois le plus embarrassant.

- Le sujet peut être une citation : « Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; non celui des philosophes et des savants ». Il faut reconnaître ici une opposition de Pascal sur laquelle portera la problématique.

3. L'idée directrice et le plan. Sur le brouillon, il faut déterminer ensuite l'*idée directrice* de la dissertation : c'est l'idée qui permet de répondre au problème que vous posez à partir du sujet.

- Muni de cette idée directrice, il faut *organiser la matière* de la dissertation. *Au brouillon*, noter les connaissances, concepts, exemples, nuances qui sont appelés par le problème posé.

- Il faut ensuite les ordonner selon un *plan détaillé* : le plan permet de répondre progressivement à la question posée ; on peut dire aussi qu'il met en œuvre l'idée directrice. Le plus souvent, deux ou trois parties suffisent au développement. Le plan classique (thèse, antithèse, synthèse) est à éviter (sauf si la nature du sujet l'exige).

Ce plan détaillé est indispensable à la rédaction de la dissertation. Dans certaines épreuves, seul un plan détaillé est demandé : on suppose que c'est là l'essentiel du travail, la mise en forme, par la rédaction, ne modifiant pas la structure de l'argumentation. Attention toutefois : le plan détaillé, même s'il ne donne pas lieu à rédaction, doit pouvoir être rédigé. Il faut s'interdire de composer un plan que l'on ne saurait pas soi-même utiliser !

- a) L'introduction doit introduire le sujet et surtout la question qu'il pose selon vous. La problématique doit clairement apparaître. Éviter à tout prix les généralités : introduire n'est pas dire des banalités, ni se contenter d'annoncer le plan, mais engager la réflexion à partir des mots du sujet. Ne jamais commencer par une formule du genre « De tout temps, etc. » ! L'introduction esquisse le développement en signalant l'idée directrice et le plan qui la rend opérationnelle.

- b) Le développement doit être informé, argumenté, ordonné. Il livre des clarifications de termes, des exemples. Il met en œuvre le questionnement de la problématique.

- c) La conclusion est un bilan de la réflexion (ce qui ne signifie pas un résumé des épisodes précédents). La conclusion est surtout une réponse à la problématique, c'est-à-dire à la question que vous avez posée dès l'introduction. Cette réponse ne doit pas être bornée, mais ouverte. Cette ouverture ne signifie pas qu'il faut à son tour composer un sujet de dissertation, du genre, « mais qu'est-ce que la vérité ? » : l'ouverture doit suggérer un prolongement possible de la problématique.

Il convient de respecter dans l'ensemble du devoir les usages syntaxiques et orthographiques<sup>10</sup>, ainsi que les usages de présentation d'un texte.

---

<sup>10</sup> Voici, parmi d'autres, certains termes parfois mal orthographiés : christianisme, rationalisme [mais la foi chrétienne, un argument rationnel], la grâce, le symbole, l'événement, l'intérêt, le

Fondement théorique du commentaire de texte.

Définition : le commentaire de texte est un exercice écrit de *compréhension* d'un texte, au moyen de *connaissances apprises* dans le cadre du cours. Cet exercice de compréhension prend le texte pour base, mais il ne saurait être question de se limiter aux seuls mots du texte : pour comprendre de quoi il parle, il faut l'expliquer, c'est-à-dire introduire des connaissances sans lesquelles on ne comprend pas le texte. De la même façon qu'une dissertation n'est pas un exposé de votre propre pensée, sans référence à des données apprises, *le commentaire de texte n'est pas une paraphrase du texte* à partir de ses propres mots. Pour ne pas reprendre ces mots tels quels, il convient de les expliquer, de définir les notions présentes dans le texte. Il faut être attentif, le cas échéant, à l'écart qui pourrait exister entre la définition « théorique » d'une notion et le sens qu'elle prend dans ce texte précis qui est commenté. Chaque texte est issu d'un *contexte historique* précis, et votre explication doit tenir compte de ce contexte. L'essentiel du travail de commentaire, comme celui de dissertation, consiste à mettre à jour la problématique constitutive du texte. Autrement dit, vous devez faire apparaître le questionnement du texte, qui n'est pas forcément immédiatement apparent.

- Il faut ici distinguer le *thème* de la *problématique* : un texte peut par exemple prendre pour thème la justification par la foi, et présenter un questionnement spécifique à l'intérieur de ce thème. Le thème est général, partagé entre beaucoup d'auteurs ; alors que la problématique est toujours singulière, propre au texte et à son auteur. Cette problématique s'opère dans le texte par une argumentation suivie : pour bien la comprendre, il est impératif de *suivre l'argumentation du texte*. Impossible, donc, de prendre ce que vous voulez dans ce texte pour assembler des paquets de sens qui ne tiennent pas compte du cheminement de l'auteur. Un même auteur peut, par exemple, aborder un point de vue, puis le critiquer par la suite pour certaines raisons.

- Le plan du commentaire est induit par la problématique et ne correspond pas au plan du texte. Vous veillerez, bien sûr, à montrer les transitions, les articulations internes : un commentaire n'est pas une dissection, mais une étude du texte dans son mouvement. Le commentaire proprement dit, c'est (dans le cadre de la problématique) l'organisation de vos explications, des parallèles que vous pouvez faire avec d'autres textes en rapport avec celui-ci (du même auteur ou d'un autre) que vous connaissez, de vos réflexions ou interrogations propres.

Quelques conseils méthodologiques pour bien commenter.

- Il ne faut jamais perdre le texte de vue. Il faut toujours prendre appui sur lui, en le citant en indiquant les numéros des lignes.

- Lire le texte attentivement, pour identifier les notions importantes, les idées, et percevoir leurs articulations.

- Être ouvert au texte, être soi-même de bonne composition face à lui, c'est-à-dire ne pas le juger d'emblée incompréhensible, insignifiant ou inintéressant.

---

développement, déjà connaître, etc. Les institutions et les noms propres prennent une majuscule (l'Eglise, l'Etat, mais on écrit l'eglise pour désigner le bâtiment).

- Parier sur le sens du texte : ce texte m'apprend quelque chose, il est toujours un accès à une vérité. Mieux je l'aurai bien lu, plus j'aurai compris ce dont il parle.

- Ne pas oublier de composer une introduction et une conclusion : la première s'élève au niveau du texte, précise son contexte, annonce le plan ; la seconde fait le bilan de la lecture et risque un jugement sur la façon dont l'auteur répond au questionnement qu'il entreprend. Ce jugement doit rester positif (il n'y a pas lieu de critiquer le texte), mais il peut, le cas échéant, faire apparaître des décalages, des manques.

## Fiche n° 7. Comment indiquer les références d'un texte<sup>11</sup>

Il faut rendre à César ce qui appartient à César, et à un auteur *tout* ce qu'on lui doit. Il vous incombe donc de signaler dans votre travail tout emprunt à un texte, qu'il s'agisse d'un livre, d'un article de revue ou d'encyclopédie, etc., ou encore d'un document trouvé sur internet<sup>12</sup>. C'est une exigence incontournable qui relève de l'honnêteté intellectuelle et de l'éthique scientifique. En ne respectant pas cette règle, vous vous rendriez coupable de plagiat, passible de sanctions disciplinaires.

Voici les *règles d'or* à appliquer dans tout travail universitaire (exégèse, dissertation, travail sur document, etc.) :

- **Votre lecteur doit impérativement savoir ce qui vient de vous et ce que vous devez à autrui.**
- **Votre lecteur doit pouvoir retrouver sans peine le texte auquel vous vous référez.**
- **Vous indiquerez donc vos sources aux moyens de notes de bas de page.**
- **Vous reprendrez la totalité des indications bibliographiques dans une bibliographie finale.**

### Dans le corps de votre texte

• Toute citation sera *mise entre guillemets* : un simple renvoi en notes de bas de pages ne suffit pas.

Vous devez mettre entre *crochets* tout **ajout** (destiné à préciser des termes rendus ambigus par l'absence de contexte) ou **omission** (pour éviter les redondances ou aller à l'essentiel), par exemple : « Il [Jésus] était [...] en prière »<sup>13</sup>.

Les **modifications** apportées au texte cité, destinées par exemple à l'intégrer dans votre propos, doivent être indiquées entre crochets. Soit l'exemple suivant : Les livres constituent les matériaux de la réflexion universitaire, ainsi que le souligne D. Frey lorsqu'il affirme que « sans le[s] livre[s], la pensée et la connaissance tournent court, bavardent, se croient à tort intéressantes et légitimes » (voir texte exact dans la fiche n° 3).

Une **citation dans la citation** impose d'employer des guillemets d'un type différent. On citera donc ainsi ce propos de Montaigne, extrait du chapitre intitulé « Sur l'éducation des enfants » : « Nous sommes tout resserrés et repliés sur nous et nous avons la vue

<sup>11</sup> Fiche rédigée avec le concours de D. Gerber, R. Gounelle, C. Grappe et T. Legrand.

<sup>12</sup> Pour la référence à des documents en ligne, voir *infra*, p. 20. L'expérience montre que c'est l'exploitation de documents en ligne qui donne lieu aux cas de plagiat les plus graves, mais aussi les plus faciles à repérer pour le correcteur. Sachez, d'une part, que le recours à de tels documents doit être *exceptionnel*, et, d'autre part, que l'exigence de citer vos sources s'applique *pleinement* à ce type de documents, sous peine de mesures disciplinaires.

<sup>13</sup> Lc 11,1, *Traduction Œcuménique de la Bible*.

raccourcie à la longueur de notre nez. On demandait à Socrate d'où il était. Il ne répondit pas : 'd'Athènes', mais 'du monde' »<sup>14</sup>.

Si le texte cité vous paraît fautif, vous ne le corrigerez pas, mais vous ajouterez [*sic*] (= ainsi) pour que le lecteur comprenne que l'erreur n'est pas de votre fait.

• **Il ne s'agit pas non plus de citer des pans de livres entiers !** Un texte écrit ne doit pas se réduire à un collage habile de citations. Vous serez donc souvent amenés à résumer le point de vue d'un auteur ou à y faire allusion, sans que cela vous donne le droit de paraphraser ou de modifier son propos pour vous l'approprier frauduleusement : vous devez, en tout état de cause, reconnaître explicitement votre dette à l'égard de l'auteur dont vous vous inspirez en le mentionnant au cours de votre texte (p. ex., « Comme Schleiermacher le remarque tout au long de son discours », etc. ou en notes ; dans un cas comme dans l'autre, vous devez donner les références précises de votre source en notes.

#### **En note de bas de page**

• Dans la **note en bas de page** indiquant la référence précise de la citation ou du passage auquel vous faites allusion, vous devez indiquer la (ou les) page(s) à laquelle (auxquelles) figure le passage que vous citez ou auquel vous vous référez.

**Mémorisez** dès à présent cette **règle fondamentale** : Initiale du prénom et nom de l'auteur, titre complet en italique, lieu d'édition (en général une ville), maison d'édition (éditeur commercial), collection (le cas échéant) et numéro à l'intérieur de celle-ci (si elle en comporte), année d'édition, page(s) concernée(s).

Toutes les informations nécessaires figurent au recto et au verso de la page de titre, à l'intérieur de l'ouvrage. Attention : ne vous fiez pas à la couverture du livre, qui ne fournit souvent que des indications partielles. Le plus simple, lorsque vous lisez et étudiez un ouvrage, est de commencer par noter dans leur intégralité ces renseignements dans un fichier bibliographique (de préférence sur ordinateur). Cela vous fera gagner un temps précieux à l'heure de composer les notes et la bibliographie finale.

De façon plus détaillée :

• Pour une *monographie* ou un *ouvrage collectif* considéré dans son ensemble, vous indiquerez en premier lieu le nom de l'auteur ou des auteurs ; s'il s'agit d'un volume « publié sous la direction de », vous ferez suivre les noms des auteurs de la mention (dir.) ou (éd.), selon l'indication de la page de titre.

Veillez également à ne pas confondre le nom et le prénom de l'auteur – ce qui est aisé dans le cas d'auteurs comme André Bernard (professeur canadien de sciences politiques) ou d'auteurs étrangers ; en cas de doute, vérifiez sur un catalogue de bibliothèque (par exemple le SUDOC) ce qu'il en est. N'oubliez pas d'accentuer les noms propres : F. Quéré, T. Römer, A. Rofé, R. Le Déaut, etc.

Si l'ouvrage a été traduit, vous devez impérativement le mentionner entre parenthèses après le titre et donner le nom du *traducteur* (qui est, du point de vue légal, co-auteur de l'ouvrage).

Si l'ouvrage a connu plusieurs éditions, vous devez signaler, après le titre, celle que vous utilisez et si possible, l'année de la première édition après la date d'édition.

<sup>14</sup> Michel de Montaigne, *Les Essais*. Édition complète. Adaptation en français moderne par A. Lanly, Paris, Gallimard, 2009, p. 193.

S'il y a plusieurs lieux d'édition, on les séparera par une barre oblique : Leiden / New York / Köln.

• Le titre d'une *contribution* d'ouvrage collectif ou d'un *article de revue* sera cité entre guillemets (sans italique). Vous mentionnerez ensuite soit les références du collectif (cf. ci-dessous), soit le titre de la revue (en italique), le numéro et l'année du tome, éventuellement le numéro du fascicule (si la pagination n'est pas continue d'une livraison à l'autre). Vous indiquerez enfin les pages de la contribution ou de l'article dans sa totalité. Vous pouvez indiquer de façon abrégée les titres de revues et de collections, mais il ne faut pas inventer ces abréviations ; référez-vous à l'IATG, supplément de la *Theologische Realencyclopädie* (en salle de travail)<sup>15</sup>.

Exemples d'ouvrages à auteur unique :

C. Taylor, *Le malaise de la modernité* (trad. par C. Melançon), Paris, Cerf (Humanités), 1999 (1<sup>re</sup> édition 1992).

B. D. Ehrman, *Les christianismes disparus. La bataille pour les Écritures : apocryphes, faux et censures* (trad. par J. Bonnet), Paris, Bayard, 2007 ;

B. Botte, *La tradition apostolique de saint Hippolyte. Essai de reconstitution*, 5<sup>e</sup> ed., Münster, Aschendorff (Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen 39), 1989 ;

Exemple d'ouvrage collectif considéré dans son ensemble : M. Belok – U. Kropac (dir.), *Seelsorge in Lebenskrisen. Pastoralpsychologische, humanwissenschaftliche und theologische Impulse*, Zürich, Theologischer Verlag (Forum Pastoral 3), 2008.

Exemple d'article de revue : J. Richard, « Doctrine sociale et théologie de la libération », *Études théologiques et religieuses* 79, 2004, p. 541-561. Ou : J. Richard, « Doctrine sociale et théologie de la libération », *ETR* 79, 2004, p. 541-561.

Exemple de contribution à un ouvrage collectif : P. Beauchamp, « Théologie biblique », dans B. Lauret – F. Refoulé (éd.), *Initiation à la pratique de la théologie*. Tome I, *Introduction*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Cerf, 1994 (1<sup>re</sup> édition 1982), p. 185-231.

Enfin, sachez que lorsque vous vous référez à plusieurs reprises à un même ouvrage, vous pouvez y renvoyer à l'aide de la mention « *op. cit.* » (abréviation de *opere citato*, œuvre citée), qui remplace le titre et figure comme lui en italique. Ex. : P. Beauchamp, *op. cit.*, p. 50). « *Ibid.* », abréviation de *ibidem* (= au même endroit), ne s'emploie que lorsque la référence est strictement identique, y compris le numéro de page.

Quelques cas particuliers :

• Les citations d'auteurs dont les œuvres ont été éditées par quelqu'un d'autre posent souvent problème, car il faut indiquer non seulement la référence à l'œuvre citée, mais aussi mentionner ceux qui l'ont éditée et traduite. Le plus simple est de donner les références complètes dans la bibliographie, et de ne fournir en notes que des références

---

<sup>15</sup> S. Schwertner, *Internationales Abkürzungsverzeichnis für Theologie und Grenzgebiete*, (2<sup>e</sup> éd.), Berlin, W. de Gruyter, 1992.

abrégées, en utilisant les sigles de la collection dans laquelle l'édition et/ou traduction a paru.

Exemple : Lactance, *Institutions divines. Livre VI*. Introduction, texte critique, traduction notes et index par C. Ingremeau, Paris, Cerf (Sources Chrétiennes 509), 2007. Exemple de notation abrégée : Lactance, *Institutions divines*, VI.9.1 (éd. et trad. C. Ingremeau, SC 509, p. 188-189).

H.-G. Gadamer, *Interroger les Grecs. Études sur les Présocratiques, Platon et Aristote* (traduction et notes par D. Ipperciel, sous la direction de F. Renaud, avec la collaboration de C. Collobert), Montréal, Fides (Noesis), 2006.

• Il peut arriver que vous ayez à mentionner un *site Internet* ou un article accessible *seulement* sur Internet, même si cela doit être exceptionnel. L'adresse électronique et la date de consultation doivent alors impérativement être indiquées :

Exemple : E. Fouache – F. Quantin, « L'entrée des enfers de Thesprôtie : du mythe à la recherche d'une rationalité géomorphologique et historique » [en ligne], *Arob@se*, vol. 1/1 (2008). Accès : [http://www.univ-rouen.fr/arobase/v1\\_n1/enf.html](http://www.univ-rouen.fr/arobase/v1_n1/enf.html) [Réf. du 10.11.08].

#### À la fin de votre texte

• Vous reprendrez dans la **bibliographie** les références complètes des textes cités ou utilisés, classées par ordre alphabétique (et chronologique s'il faut indiquer plusieurs ouvrages d'un même auteur). Le plus simple est d'adopter exactement le même système d'indications que dans les notes, tout en plaçant cette fois l'initiale du prénom *après* le nom de l'auteur. Prenez garde en employant la technique du copier-coller : celle-ci occasionne parfois des erreurs d'inattention.

Dans les disciplines historiques et exégétiques, indiquez dans une première partie les « sources » (c'est-à-dire les auteurs anciens et modernes que vous citez, par exemple Origène, Luther) et dans une seconde les livres et articles utilisés pour les commenter et pour construire votre argumentation. Il n'est pas utile d'indiquer dans cette bibliographie finale les dictionnaires courants (Petit Robert, Bailly etc.) sauf si vous en exploitez les données de façon intense.

Enfin, sachez que d'autres façons de noter les références bibliographiques existent. Celle qui est indiquée ici est relativement aisée à mettre en œuvre. Si vous en choisissez une autre, **veillez impérativement à l'utiliser de façon systématique tout au long de votre travail**.

**Ces règles sont exigeantes. Dites-vous bien qu'elles n'ont d'autre fonction que de permettre à tout un chacun, à l'intérieur de la communauté universitaire, de partager ses sources et de permettre aux autres de s'y référer également.**

## Fiche n° 8. Rédiger un mémoire interdisciplinaire <sup>16</sup>

Le mémoire interdisciplinaire est un écrit comptant environ 60 000 signes, rédigé par l'étudiant durant la troisième année de la Licence<sup>17</sup>. Il est conçu comme une *initiation* à la recherche personnelle, et doit permettre d'attester que vous vous êtes approprié les *méthodes* de recherche de deux champs disciplinaires différents. Pour être rigoureuse et fructueuse, la recherche de l'étudiant se doit de respecter un certain nombre d'*étapes* importantes, indiquées ici. Pour chacune d'elle, il est proposé, à titre indicatif, un calendrier qui devrait permettre d'organiser au mieux le temps imparti. Cette bonne organisation est indispensable, d'une part pour profiter pleinement de l'occasion qui est donnée de vous lancer dans une recherche personnelle, d'autre part parce que vous aurez parallèlement à travailler aux contrôles continus.

### 1. Première étape : la définition du sujet.

Au cours des divers enseignements que vous avez reçus, vous avez vu s'affirmer vos centres d'intérêts. Le sujet du mémoire devrait, idéalement, correspondre chez vous à l'un de ces centres d'intérêt. Motivé par le sujet, vous travaillerez davantage, et plus volontiers. Le sujet doit surtout être à cheval sur deux champs disciplinaires, c'est-à-dire qu'il doit être réellement possible de l'aborder en fonction de deux types d'approche et de deux méthodes distinctes : par exemple, une approche exégétique (AT ou NT) et une approche systématique (dogmatique, éthique ou philosophique). Il est essentiel que votre sujet soit correctement défini et qu'il soit précis<sup>18</sup>. S'il est trop large, vous ne ferez que survoler les questions, ce qui est frustrant et inutile. S'il est trop restreint, vous manquerez de matériaux pour votre réflexion, qui tournera court. Ce moment est aussi celui où vous esquissez la problématique qui vous permettra de traiter du sujet choisi. Au terme de cette première réflexion (nourrie par la lecture d'articles d'encyclopédies), vous soumettrez votre sujet de mémoire et votre esquisse de problématique à deux enseignants concernés par les disciplines du mémoire. S'ils acceptent de suivre votre travail et si cela s'avère nécessaire, ils vous donneront des pistes pour mieux définir votre sujet et/ou votre problématique. Une fois le sujet et la problématique définis, il conviendra de rester en contact avec ces enseignants, afin qu'ils puissent assurer la direction de votre recherche. Ne pas les informer de l'évolution du travail est le plus sûr moyen, pour vous, de manquer des aspects essentiels de la recherche, et d'entendre au moment de la soutenance (c'est-à-dire trop tard !) des critiques décisives. Par ailleurs, l'enseignant responsable du projet d'études de l'accompagnement pédagogique en LS5 et LS6 (Marc Vial) pourra vous apporter une aide méthodologique et technique. Son aide ne porte pas, cependant, sur les champs disciplinaires choisis, qui relèvent des deux enseignants ayant accepté de suivre votre travail.

<sup>16</sup> La présente fiche a été élaborée par D. Frey, avec l'aide de J. Dean, R. Gounelle et F. Rognon. Elle reprend par ailleurs certains conseils donnés en 1981 par le professeur Max-Alain Chevallier pour la rédaction d'un mémoire de maîtrise. Elle concerne d'abord et avant tout les étudiants de Licence, mais les étudiants de Master pourront sans doute la lire avec profit.

<sup>17</sup> Un mémoire de 60 000 signes, à raison de 2 000 signes par page, compte ainsi 30 pages. Mais il ne s'agit là que d'une indication formelle : un très bon mémoire peut ne comporter que 25 pages. Inutile de vous répéter pour parvenir à trente pages ! La longueur dépend essentiellement du sujet et de la façon dont il est traité.

<sup>18</sup> Les bons sujets sont très souvent formulés sous la forme d'une question, relevant une surprise, ou une contradiction apparente. Ils mettent en cause des idées reçues, des lieux communs, des lectures convenues.

→ Le temps vous est compté ! Aussi est-il bon de commencer à réfléchir tôt à un sujet de recherche. Entre la rentrée de LS5 (éventuellement avant, en LS4) et fin octobre (date à laquelle doit être déposé au secrétariat le sujet signé par deux enseignants), quelques premières lectures vous donneront l'occasion de tester votre sujet, et de le proposer aux enseignants.

## 2. Deuxième étape : la période de recherche.

La recherche consiste essentiellement en un travail sur des textes en rapport avec votre sujet et votre esquisse de problématique<sup>19</sup>. Elle est d'abord une recherche bibliographique (recherche des documents à étudier), qui doit être rigoureuse et méthodique (cf. fiche n° 4, S'orienter dans la bibliothèque de Théologie). Le plus souvent, les deux enseignants recommanderont l'un et l'autre quelques textes décisifs : il conviendra de les étudier à fond (d'une façon générale, pensez à *prendre des notes* lors de vos entrevues avec les enseignants, pour fixer ces informations). Il est essentiel d'*équilibrer* vos lectures dans l'une et l'autre discipline, sans quoi votre recherche ne saurait être réellement interdisciplinaire. Une lecture personnelle et rigoureuse des documents trouvés est bien sûr plus que jamais nécessaire<sup>20</sup>. Privilégiez d'abord la lecture des textes sources (tel livre ou chapitre biblique, tel traité systématique, telle source historique, etc.). Consultez ensuite les instruments de travail (dictionnaires, encyclopédies, etc.)<sup>21</sup>. Enfin, lisez les études (ouvrages, articles, si possible récents) qui se rapportent directement à votre sujet.

Sur vos fiches de lectures, vous veillerez à distinguer précisément ce qui relève de la pensée d'un auteur et ce qui tient de la vôtre. Adoptez d'emblée la façon correcte de citer les textes (guillemets, références exactes, etc.)<sup>22</sup>, et composez petit à petit votre bibliographie, en fonction d'un classement clair (par exemple, sources, ouvrages, articles). Ne faites pas mention de sites Internet, sauf si vous citez un document introuvable par d'autres biais : votre travail doit passer par la lecture de textes scientifiquement reconnus et correctement édités<sup>23</sup>.

→ Vos lectures approfondies (avec fiche de lecture) pourraient être faites entre la fin octobre et la fin décembre (congés de fin d'année inclus).

## 3. Troisième étape : l'élaboration de la problématique et du plan.

Vos fiches de lecture constitueront pour vous une première occasion de synthétiser le contenu de vos lectures, et de prendre un recul propice à la rédaction. En effet, l'écriture n'est possible que lorsque l'on est capable de prendre suffisamment de distance pour s'appuyer sur le texte sans le paraphraser. Vos lectures et le recul pris par rapport à elles vous permettront d'affiner la problématique que vous aviez déjà esquissée. Celle-ci devra, elle aussi, être soumise aux enseignants. Le sujet ne constitue pas en lui-même une problématique : comme pour une dissertation, il faut que vous posiez une question précise, que vous choisissiez un angle qui vous permette de traiter le sujet du mémoire avec pertinence<sup>24</sup>. Là encore, il est impératif d'adopter une problématique qui soit elle-même interdisciplinaire, pour ne pas être condamné à juxtaposer

---

<sup>19</sup> Elle peut être aussi un travail sur un texte source.

<sup>20</sup> Cf. fiche n° 3. Lire un texte universitaire et rédiger une fiche de lecture.

<sup>21</sup> Cf. fiche n° 4. S'orienter dans la bibliothèque de Théologie.

<sup>22</sup> Cf. fiche n° 7. Comment indiquer les références d'un texte et rédiger une fiche de lecture.

<sup>23</sup> Par contre, votre propre travail nécessite la maîtrise d'un logiciel de traitement de texte ; c'est surtout vrai pour la rédaction proprement dite, qui devra être faite directement sur ordinateur pour ne pas perdre de temps.

<sup>24</sup> Cf. fiche n° 5. La dissertation.

les approches relevant des deux disciplines choisies. Celles-ci doivent au contraire être toutes les deux présentes dans toute votre recherche, et non pas juxtaposées<sup>25</sup>.

Votre réflexion sur la problématique doit donner naissance à un plan : celui-ci vous permettra d'ordonner votre réflexion de manière à répondre pas à pas à la problématique. Durant l'écriture, ce premier plan élaboré s'avère souvent provisoire : vous serez sans doute amenés à le modifier au cours de la rédaction. Mais sans un premier plan cohérent, vous ne pouvez pas vous lancer dans la rédaction !

→ L'élaboration de la problématique et du plan pourrait s'étendre sur les mois de janvier et février.

#### 4. Quatrième étape : la rédaction.

L'introduction doit faire l'objet de tous vos soins, car elle est très souvent déterminante pour le lecteur. Il est cependant préférable de ne pas commencer la rédaction par elle, mais de la rédiger au terme de votre travail. Rien ne vous empêche, cependant, d'esquisser pour vous-mêmes ce qu'elle contiendra. Ne craignez pas d'introduire des subdivisions à l'intérieur de vos deux ou trois parties principales. Elles vous permettront de dominer plus aisément la matière. Écrivez des phrases relativement courtes, pour être sûr de maîtriser votre propos. Souvenez-vous qu'un paragraphe doit former une unité de sens. Identifiez toujours toutes vos citations (encadrées par des guillemets), au moyen de notes en bas de page. Analysez vos sources, et ne les paraphrasez pas. Soyez très attentifs à la correction orthographique et grammaticale de votre texte. Si vous craignez de ne pas y être assez attentif, employez en cours de frappe le correcteur automatique (F7 sur Word). Utilisez surtout un dictionnaire, ainsi qu'un manuel orthographique type Bescherelle, pour être en mesure de proposer à vos lecteurs un texte écrit dans un français le plus correct possible. Veillez également à la richesse de l'expression écrite : pour cela, ayez toujours sous les yeux un dictionnaire des synonymes (à défaut, taper shift F7). Relisez-vous dès qu'une sous-partie est achevée, pour vérifier la cohérence (prêtez attention aux liens logiques entre les propositions) et la pertinence du propos à intervalles réguliers. Faites-vous relire par un(e) ami(e), qui sera plus sensible que vous aux ruptures logiques, aux fautes d'orthographe, et en général au manque de clarté. Souvent, pour l'auteur d'un texte, le propos semble clair. Pour le lecteur, ce n'est pas toujours le cas ! Prévoyez donc impérativement le temps nécessaire à ces relectures.

N'oubliez pas, enfin, de joindre une table des matières, ainsi que la bibliographie des documents consultés. Le mémoire sera transmis (en double exemplaire et en tirage papier) aux deux enseignants, si possible avant le délai de remise : le cas échéant, ils pourront vous faire des remarques importantes, dont vous devrez tenir compte pour corriger votre mémoire avant le dépôt.

→ La rédaction proprement dite dépend beaucoup des façons d'écrire (certains ont besoin de trois brouillons, d'autres d'un seul). Elle pourrait s'étaler sur le mois de mars. Les relectures pourraient alors se faire les premiers jours d'avril (date de remise des travaux : pour plus de précision, référez-vous au guide pédagogique de l'année en cours).

#### 5. Cinquième étape : la soutenance.

Les deux enseignants qui ont suivi votre travail forment le jury qui évaluera votre mémoire. Au début de la soutenance, vous êtes invité à présenter oralement votre travail. Vous avez tout intérêt à préparer cet exposé, qui dure en général cinq minutes,

---

<sup>25</sup> La définition de l'interdisciplinarité est précisée dans l'exemple de sujet proposé au point 6.

pour ne pas être imprécis. Habituellement, cette présentation comporte une brève justification du choix du sujet, un historique de la recherche personnelle et des considérations sur la façon dont vous avez articulé les deux méthodes. Il est également possible d'évoquer quels effets ce travail a eu sur vous. Chacun des deux enseignants réagira alors à votre présentation et surtout à votre mémoire proprement dit, en vous faisant des remarques sur la forme d'abord, puis sur le fond et sur les méthodes employées<sup>26</sup>. Vous serez souvent appelé à clarifier certains points obscurs : profitez de cette occasion pour exprimer plus précisément votre compréhension des enjeux de cette recherche. Une bonne soutenance peut parfois permettre de reconsidérer les qualités d'un mémoire moyen, et d'augmenter le cas échéant la note. Ce n'est donc qu'après la soutenance que votre travail sera réellement achevé.

#### 6. Définition de l'interdisciplinarité et exemple de sujet interdisciplinaire : le conflit<sup>27</sup>

La théologie est par nature pluridisciplinaire : il suffit de relever les quatre champs disciplinaires qui constituent le cursus des apprentis-théologiens (biblique, historique, systématique, pratique), et même, au sein de chacun des champs, la diversité des disciplines. Mais la pluridisciplinarité n'est pas l'*interdisciplinarité* : la spécialisation croissante de chacune de ces disciplines tend à renforcer le cloisonnement entre elles. Rédiger un mémoire interdisciplinaire, ce n'est donc pas juxtaposer deux discours hermétiques l'un à l'autre, mais articuler deux disciplines, pour mieux éclairer une problématique qui leur est commune. Il s'agit de faire dialoguer les disciplines, et la façon la plus concrète de le faire, c'est d'imaginer les questions que deux chercheurs, chacun à partir de sa propre perspective disciplinaire, se poseraient l'un à l'autre. L'interdisciplinarité est donc un exercice *dialogique* (qui se fait en dialogue) et si possible *dialectique* (qui s'inscrit dans une tension fructueuse entre deux pôles, chacun nourrissant et se nourrissant de l'autre, et chacun questionnant et se laissant questionner par l'autre). Chaque discipline a une épistémologie (une définition des conditions de sa recherche, des règles de méthode et des outils conceptuels) qui lui est propre : ainsi, la sociologie s'interdit tout jugement de valeur, tandis que l'éthique produit un discours axiologique.

Prenons par exemple pour sujet « le conflit ». L'approche interdisciplinaire de ce sujet consistera non seulement à décrire les mécanismes du conflit avec les outils de la sociologie (déterminer les facteurs d'émergence et d'évolution du conflit, ainsi que son statut dans les dynamiques sociales), et à en évaluer la portée éthique (distinguer les modes de gestion des conflits qui respectent la dignité des personnes, de ceux qui les bafouent), mais encore à croiser les regards. Cela revient à proposer entre les deux perspectives un enrichissement mutuel :

- l'élucidation des formes de régulation sociale des conflits permet d'affermir l'argumentation d'un discours normatif, et la prise en compte de la valeur de la personne humaine incite à construire de nouvelles catégories sociologiques,
- et une interpellation réciproquement critique : la démarche éthique ne substitue-t-elle pas un idéal à la réalité ? La démarche sociologique n'est-elle pas réductrice ? L'interdisciplinarité conduit ainsi chaque discipline à préciser ses présupposés et ses finalités, et, au bout du compte, à mieux définir son identité, grâce aux questionnements croisés. Le sujet du mémoire (« le conflit ») se trouve non seulement éclairé, mais mis en perspective dans une démarche dialectique : il apparaît clairement comme

<sup>26</sup> Il est souhaitable que vous preniez note des conseils donnés, afin de pouvoir ultérieurement en tirer profit.

<sup>27</sup> Ce paragraphe a été rédigé par F. Rognon.

pluridimensionnel, et il s'avère être le lieu d'une tension féconde entre deux disciplines qui acceptent de sortir de leur « tour d'ivoire » pour se laisser interpeller.

## REVUE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE RELIGIEUSES

Publiée par l'Association des Publications de la  
Faculté de Théologie Protestante de Strasbourg (Université de Strasbourg)  
avec la collaboration des Facultés de Théologie Protestante  
de Montpellier et de Paris

Fondée en 1921 par Antonin Causse  
Directeur honoraire : Marc Philonenko

### BUREAU

Directeur de la Publication : Matthieu Arnold  
Rédacteur en chef : Christian Grappe  
Rédacteur - Administrateur : Jean-Claude Ingelaere  
Revue des Livres : Rémi Gounelle

ISSN 0035-2402

Site Internet : <http://www.rhpr.net>

CPPAP 0410 G 86955

L'Association des Publications de la Faculté de Théologie Protestante publie, pour le compte de la Faculté, la *Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses* (RHPR). Cette revue, publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique et du Centre National du Livre, constitue pour les étudiants et les chercheurs un instrument de travail précieux.

Ils y trouvent en effet des *articles de qualité scientifique abordant l'ensemble des disciplines théologiques* (bibliques, historiques, systématiques et pratiques). Le christianisme et les religions avec lesquelles il entretient des rapports fréquents sont abordés, sans discrimination confessionnelle et sans esprit de parti, par des auteurs venus d'horizons divers.

En plus de ces articles, la *Revue* offre de *nombreuses recensions d'ouvrages théologiques nouvellement parus* qui permettent de se faire une idée précise de la teneur et de l'intérêt de ces publications. C'est, pour le lecteur, une mine d'informations sûres couvrant à la fois l'actualité théologique et les recherches les plus récentes. Pour l'étudiant en théologie, la *Revue*, d'inspiration protestante, est le moyen de se repérer dans une vaste littérature, d'orienter ses lectures personnelles et de se former sur le plan théologique.

La *Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses* édite quatre numéros trimestriels, pour un volume annuel de plus de 500 pages. Les abonnés ont accès au texte intégral de la *Revue* sur le site Internet <http://www.rhpr.net>, où ils trouveront également des tables cumulatives régulièrement actualisées et un moteur de recherche. Pour les pasteurs et les étudiants, l'abonnement annuel est actuellement de 20 euros.

Les étudiants inscrits en master bénéficient d'un abonnement gratuit pendant une année.

*L'Administrateur est à votre disposition pour toute information complémentaire.  
Des bulletins d'abonnement sont disponibles au secrétariat de la Faculté.*